

P1

LETTRE D'INVITATION
Multi sites du lot 1 AUVERGNE Caserne FROBERT et FONTFRÈDE à
CLERMONT-FERRAND
CONSULTATION SIMPLIFIÉE CONSTITUANT LE RÈGLEMENT PARTICULIER

LES CLAUSES PARTICULIÈRES SONT FIXÉES AU MARCHÉ SUBSÉQUENT

MODÈLE 2026 VFEV26

En vue de l'attribution d'une offre subséquente par marché subséquent passé sur le fondement de l'accord-cadre multi-attributaire alloti portant sur des travaux de remplacement et de mise aux normes des appareils élévateurs du patrimoine de l'État en région Auvergne – Rhône-Alpes (TRASC3_ARA_2024).

TITULAIRES MULTI ATTRIBUTAIRES DE L'ACCORD-CADRE SGAR RÉFÉRENCÉ :
AU TITRE DU LOT :

Lot 1 : « Auvergne » – Ascenseurs (03, 15, 43 et 63) ;

Site Gendarmerie concernée par la consultation : Caserne FROBERT et FONTFREDE situées à Clermont-Ferrand pour un total de 12 équipements

MAÎTRISE D'OUVRAGE – REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR (RPA)

Identifications du prescripteur technique et de l'acheteur :

Région de gendarmerie Auvergne – Rhône-Alpes

36 Boulevard de L'Ouest

69 580 SATHONAY-CAMP

Service prescripteur : Section infrastructure BIL

Service acheteur RPA : Division Zonale du Soutien Opérationnel /Bureau Budget Administration / Pôle achats-marchés travaux.

Date d'envoi de la lettre de consultation aux 4 titulaires du lot 1 de l'accord-cadre référence AC-TRASC3_ARA_2024 sur le profil acheteur PLACE à compter de la semaine 16/2026 (PJ messagerie sécurisée PLACE)

Titulaires Attributaires de l'Accord-cadre de référence Lot 1 AUVERGNE géographique concerné : 4 attributaires (KONE, AUVERGNE ASCENSEUR, OTIS, SCHINDLER)

CODE APPACH DU SI ACHAT : PRA050409 Phase Planification validée

N° marché Subséquent : 2026-21 Caserne Frobert ; 2026-22 Caserne Fontfrède

DCE2026BIL26_04 Rempl Asc Frob_Fonfr du 02/04/26 – Référence PLACE

DCE2026BIL26-04REMPACENS63FROFONT – Référence APPACH

DATE DE MISE EN LIGNE SUR LE PROFIL ACHETEUR PLACE : 15/04/2026

DATE DE REMISE DES OFFRES ÉLECTRONIQUES À DÉPOSER SUR LA PLATEFORME DU PROFIL ACHETEUR : 13/05/2026 à 14H00

<p>Type de procédure et modalités de mise en concurrence et de passation</p>	<p>À la survenance du besoin du RPA, dont l'objet est précisé ci-dessous :</p> <p>Consultation simplifiée de mise en concurrence auprès des multi-attributaires du lot 1 Auvergne de l'accord-cadre TRASC3_ARA_2024 établie conformément à la procédure du Marché référencé.</p> <p>La procédure consiste à adresser par voie dématérialisée via le profil acheteur PLACE la présente lettre d'invitation, accompagnée des pièces du DCE aux 4 titulaires du lot 1 AUVERGNE afin qu'ils puissent remettre une offre subséquente.</p>
<p>Description du besoin, objet de la présente mise en concurrence auprès des 4 attributaires, par consultation simplifiée</p>	<p>Travaux de remplacement complet de <u>7 ascenseurs typés de charge 630 kg de 7 niveaux des années 87 desservant des bâtiments logements</u> de la caserne de gendarmerie Frobert de CLERMONT FERRAND-63 et de <u>5 Ascenseurs de nature de charge 630 kg de 5 à 6 niveaux, des années 98 desservant des bâtiments type bureaux et logements</u> de la caserne Fontfrède à CLERMONT FERRAND-63.</p> <p>La liste des ascenseurs et de leurs caractéristiques techniques sont détaillés en annexe 2a et 2b de chaque CCTP par site, fournie dans la consultation DCE qui accompagne cette invitation.</p> <p>Opération avec maîtrise d'œuvre Ascenseur</p>
<p>INTERVENANT EXTÉRIEUR</p>	
<p>Maîtrise d'œuvre Ascenseur : (MOASC) (obligatoire) (selon notre abonnement au marché SGAR PFRA MOASC) Missions mandatées en activé bâtiminaire spécialiste Ascensoriste</p>	<p>ACCEO LYON Agence de Lyon Ecully 69 130 ECULLY M. Arthur MOUNIER et M. Yannis ROYER chargé d'affaires ascenseurs arthur.mounier@acceo.eu; yannis.royer@acceo.eu 06 43 67 17 28 / 06 27 75 60 19 DIAG – AVP – PRO DCE</p>
<p>Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) Casernes FROBERT et FONTFRÈDE TYPE DE CATÉGORIE EN CSPS : 3</p>	<p>Caserne FROBERT et FONTFRÈDE : <u>Élément de mission</u> : Prestation en phase conception, en période de préparation de chantier, pendant les travaux</p> <p><u>Interlocuteur désigné</u> : SOCOTEC CONSTRUCTION SAS Agence ALPES 1 rue du Docteur Pascal 38130 ÉCHIROLLES Tél : 06 09 85 64 37</p> <p><u>Coordonnateur CSPS désigné</u>: il sera communiqué ultérieurement après notification du marché CSPS au titulaire retenu</p>
<p>Titulaire Mainteneur ASCENSEURS par marché subséquent sur AC</p>	<p>LOT 2 : ALLIER – CANTAL – PUY DE DÔME TITULAIRE : OTIS siège PUTEAUX Agence chargée de l'exécution : OTIS GRENOBLE à ECHIROLLES 32 rue de comboire Activité Maintenance M. Olivier CHAROUD ingénieur commercial service 06 22 47 63 92 olivier.charoud@fr.otis.com</p>
<p>TYPLOGIE DE L'OPÉRATION</p>	
<p>Estimation prévisionnelle de l'opération MOE ACCEO – Basée sur le livrable des diagnostics rendus par la maîtrise d'œuvre, par appareils et par site</p>	<p>Montant des travaux estimé selon les estimations relevées dans les différents diagnostics remis en novembre et décembre 2025 et pour une hypothèse de remplacement complet des appareils. Les montants indiqués dans l'AVP sont éta-</p>

	<p>blis par moyenne des prix par titulaire de l'Accord-cadre de référence :</p> <p>Caserne FROBERT : 7 appareils = 515 975,00 € ttc</p> <p>Caserne FONTFRÈDE : 5 appareils = 358 316,00 € ttc</p> <p>TVA : 20 %</p>
Délais de travaux prévisionnel estimé par appareils hors commande (PHASE AVP)	<p>Estimé par site :</p> <p>Caserne FROBERT : <u>12 semaines à compter de la date de la commande (marché notifié)</u></p> <p>Caserne FONTFRÈDE : <u>9 semaines à compter de la date de la commande (marché notifié)</u></p>
Période prévisionnelle de réalisation des travaux	<p>En fonction du financement prévisible et des sites qui seront validés en programmation</p> <p>Début Semaine : S32 août (sous contraintes de la consultation)</p>
Adresse complète des lieux de réalisation des travaux	<p>7 ascenseurs situés à la Caserne de gendarmerie FROBERT 48 RUE DU TORPILLEUR SIROCCO – 63019 CLERMONT FERRAND CEDEX 2 bâtiments classés en habitation logements</p>
	<p>5 ascenseurs situés à la Caserne de gendarmerie FONTFRÈDE – AVENUE DE LA LIBÉRATION – 63 000 CLERMONT-FERRAND bâtiments classés en habitation logements et bâtiment administratif</p>
INTERLOCUTEURS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	
Coordonnées du gestionnaire de la procédure simplifiée du MARCHÉ	<p>M. BOREL Bruno tel : 04 37 85 23 77</p> <p>Courriel : bruno-1.borel@gendarmerie.interieur.gouv.fr</p>
Service technique référent PRESCRIPTEUR	<p>Bureau de l'immobilier et du logement Région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes 36 Boulevard de L'Ouest 69 580 SATHONAY-CAMP Mme Amélie Darnis – si.bil.rgara@gendarmerie.interieur.gouv.fr – 06 78 29 42 49</p>
Visite obligatoire des 7 appareils de la caserne FROBERT et les 5 appareils e la caserne FONTFRÈDE, bénéficiaires des travaux (annexe 3 au CCTP fourni dans le DCE)	<p>Prendre contact pour fixer le rendez-vous de la visite par ordre de priorité :</p> <p>Caserne FROBERT</p> <p>ADC Nevers – matthieu.nevers@gendarmerie.interieur.gouv.fr + julien.granier@gendarmerie.interieur.gouv.fr – 06 27 51 41 25</p> <p>Caserne FONTFRÈDE</p> <p>ADC FAYET – sai.ggd63@gendarmerie.interieur.gouv.fr – 04 73 41 36 72</p>
DÉTAIL DES MODALITÉS DE LA CONSULTATION – OFFRES-NOTATION	
Date limite de dépôt des offres subséquentes pour les 2 sites du même lot :	<p>11/05/2026 à 14H00</p> <p>Conformément à l'article 5.2.4 du CCAP de l'accord cadre les titulaires ont l'obligation de répondre à chaque consultation.</p>
Modalités de dépôt de l'offre électronique subséquente	<p>Pour cette consultation seuls sont autorisés les dépôts électroniques à l'adresse suivante : https://www.marches-</p>

Certaines Pièces sont communes aux 2 sites ANNECY GRENOBLE du même lot 1 AUVERGNE et d'autres dissociées par site :

- Lettre de consultation multi sites sur le lot concerné FROBERT et FONTRÈDE ;
 - Acte d'engagement (AE) ATTR11 formant le marché subséquent représentant l'offre du candidat ;
 - l'annexe 1a et 1b à l'AE : la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
 - l'annexe 2 à l'AE : engagement de confidentialité ;
 - l'annexe 3 à l'AE : clause d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ;
 - l'annexe 4 à l'AE : attestation absence de lien avec la Russie ;
 - l'annexe 5 à l'AE attestation d'exclusion ;
 - le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) (2) rédigés par ACCEO, maître d'œuvre site FROBERT et FONTRÈDE ;
 - l'annexe 1 au CCTP : Valeur technique à compléter (2) pour le site FROBERT et FONTRÈDE ;
 - l'annexes 2 au CCTP : caractéristiques techniques des appareils existant (annexe 2 par FROBERT et FONTRÈDE ;
 - l'annexe 3 au CCTP : fiche de visite (2) ;
 - l'annexe 4 au CCTP : fiche de retraitement des déchets (2) ;
 - l'annexe 5 au CCTP : Planches photos par site (2) **soumis à engagement de confidentialité ;**
 - Autre : (Plans, rapport amiante avant travaux, etc)
- le rapport amiante avant travaux (RAAT) FROBERT **soumis à engagement de confidentialité.**
- Plan de masse du site FROBERT et FONTRÈDE **soumis à engagement de confidentialité ;**

Liste des pièces du dossier de consultation simplifié

La transmission du :

- plan de masse du site concerné
- rapport amiante avant travaux (RAAT)
- Annexe 5 au CCTP constituant les planches photos ne pourra intervenir qu'à la signature d'un engagement de confidentialité (annexe 2 à l'AE)

Mesures et procédure de sécurisation des données immobilière

En application de la réglementation de la Direction générale de la Gendarmerie Nationale relative à la confidentialité et la sûreté des données immobilières de notre parc, dans le cadre des procédures de marché de travaux pour des opérations, certaines informations ne sont pas librement téléchargeables sur le profil acheteur, en raison de la confidentialité qui s'y attache. En application de l'article R-2132-5 du code de la commande publique, les divers plans formant des annexes au DCE sont fournis au soumissionnaire après acceptation de l'engagement de confidentialité transmis.

**Présentation des offres :
Article 11.3 du CCAP de l'accord cadre de référence**

En cas d'absence d'offre subséquente ou d'offres subséquentes irrégulière, inacceptable ou inappropriée, de l'ensemble des titulaires du lot 1 AUVERGNE, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de conclure, pour cette opération, un marché hors du présent accord-cadre.

L'offre comprendra les éléments suivants pour les 2 sites

concernés FROBERT et FONTRÈDE :

PIÈCES COMMUNES AUX 2 SITES

– l'Acte d'Engagement (l'ATTRI1) du marché subséquent dûment complété (cadre B2 : Identifiant – Prix – Délais) **UNIQUE POUR LES 2 SITES DU LOT CONCERNE** ;

– l'annexe 2 à l'AE : engagement de confidentialité complété ;

– l'annexe 3 à l'AE : clause d'insertion des personnes éloignées de l'emploi complété ;

– l'annexe 4 à l'AE : attestation absence de lien avec la Russie complétée ;

– l'annexe 5 à l'AE : attestation d'exclusion complétée

PIÈCES DÉTAILLÉES ET COMPLÉTÉES PAR SITE :

– le DPGF remplie, complétée et signée par le candidat pour le site **FROBERT et FONTRÈDE** ;

– le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) rédigés par ACCEO, maître d'œuvre, dûment visé et accompagné des pièces justificatives demandées le cas échéant ;

– l'annexe 1 au CCTP : Valeur technique complétée accompagnée d'un mémoire technique et des autres documents demandés ;

– le mémoire technique doit présenter la procédure logistique des différentes commandes de l'ensemble des équipements, et réparties par calendrier, si la commande est globale ou en plusieurs fois, conformément au calendrier ; la commande initiale doit être précisée

– l'annexe 3 au CCTP : fiche de visite complétée ;

– l'annexe 4 au CCTP : fiche de retraitement des déchets complétée ;

– un calendrier détaillé prévisionnel « entreprise » explicitant le délai global proposé intégrant les phases commandes/ap-pro ; l'installation du chantier ; démontage, pose, finition réglage, replis, réception, total de l'indisponibilité par ascenseur ;

Au titre de complément et de la mise à jour de la candidature :

– attestation d'assurance professionnelle réglementaire à jour ;

– fiche technique des appareils installés.

Le titulaire présente les documents obligatoires et réglementaires des attestations d'assurances couvrant l'activité professionnelle objet des travaux.

En présence d'amiante et de MCA sur les appareils, (RAAT fournis au DCE), le titulaire fournit les habilitations, formations de ses personnels exécutant des travaux en présence d'amiante, et la qualification sous-section 4

– DC2 renseigné et/ou DC1

– présentation en précisant les interlocuteurs administratifs et techniques (courriels, téléphone de l'agence, de la direction régionale ou autres établissement, qui seront en lien avec le marché dans le but de faciliter les échanges au cours de la procédure

– Attestation sur l'honneur relative au dispositif incitatif de diversité et/ou égalité professionnelles du candidat et de sa sensibilisation des enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations au sein de leur politique générale de l'entreprise.

Au titre de la candidature

CONSIDÉRATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

<p>Considérations sociales et environnementales : (conformément à l'article 8 du CCAP de l'accord cadre de référence)</p>	<p>– <u>Clauses sociales</u> : Le titulaire devra assurer la réalisation de 70 heures d'insertion par tranche de 100 000,00 € ht commandés et facturée conformément aux dispositions de l'article 8.1 du CCAP.</p> <p>À ce titre, il devra remplir l'annexe 3 à l'AE relative à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.</p> <p>Cette clause est suivie par la Maison Métropolitaine pour l'Insertion et l'Emploi (MMIE)</p> <p>– <u>Clause environnementale</u> : le titulaire devra préciser dans son offre les moyens qu'il mettra en œuvre pour assurer la gestion des déchets conformément aux dispositions de l'art 8.2 du CCAP.</p> <p>– Déclaration du BEGES pour les candidats dont la société est soumise réglementairement à cette déclaration</p>
<p>Achèvement et abandon de la procédure</p>	<p>le RPA est autorisé à abandonner la procédure en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général pour raisons de nature économique, budgétaires et d'insuffisance de crédits.</p> <p>L'abandon de la procédure n'ouvre pas droit à indemnité pour l'attributaire potentiel du marché.</p>
<p>Critères et sous-critères de jugement des offres du marché subséquent et coefficients de pondération (PAR SITE DU LOT CONSIDÉRÉ) (conformément aux articles 5.2.3 de l'accord de référence)</p> <p>Jugement et Notation par offre du site concernée</p>	<p>La notation et le classement sont effectuées par offre du site du lot concernés.</p> <p>Un candidat peut être titulaire d'un site ou des deux sites sur le lot.</p> <p><u>Critères principaux (C) et sous critère (SC) – Total Note sur 100</u></p> <p><u>C1 Valeur technique et environnementale : pondération 60 %</u></p> <p>SC 1.1 démarche environnementale : 5 % – note maximale de 14</p> <p>SC 1.2 moyens humains sur l'exécution des travaux : 15 % – note maximale de 17</p> <p>SC 1.3 Délais et planning : 20 % – note maximale de 16</p> <p>SC 1.4 moyens matériels mis en œuvre des équipements prévus pour les travaux 60 % – note maximale de 56</p> <p>Détail de la notation : La notation du critère technique est attribuée à partir de l'addition des notes obtenues des 4 sous-critères respectifs du critère technique et de leurs pondérations respectives. Ces notes sont issues et obtenues à partir des réponses renseignées par les soumissionnaires sur l'annexe 1 valeur technique au CCTP.</p> <p>La note du critère des délais est calculée selon la formule suivante : Délai le moins-disant/délai proposé dans l'offre jugée</p> <p><u>C2 Prix de la prestation : pondération 40 %</u></p> <p>La notation globale sur 100 est obtenue à partir de l'addition des notes obtenues sur les 2 critères principaux.</p> <p>Détail de la notation : Le critère prix se verra attribuer une note sur 100 avec la pondération de 40 % calculée selon la formule (prix de l'offre la moins-disante/Prix de l'offre jugée)</p> <p>Les offres seront ainsi classées de la meilleure (note la plus proche de 100) à la moins bonne (note la plus proche de 0). En cas d'égalité entre deux candidats, celui qui aura la meilleure</p>

	note sur le critère de la valeur technique sera classée en meilleure position.
Négociation envisagée et modalités Article 5.2.1 du CCAP de référence	<p>Le représentant du pouvoir adjudicateur prévoit de négocier les offres remises par voie électronique via PLACE en se réservant toute fois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.</p> <p>La négociation portera sur les montants financiers, avec les 4 titulaires du lot 1 de l'accord-cadre. La procédure sera écrite, transparente et dématérialisée via la plateforme PLACE. Elle est menée sous forme d'une consultation en invitant les soumissionnaires à négocier leurs offres initiales, dans un délai précisé sur l'écrit.</p> <p>Une nouvelle analyse des offres négociées est réalisée avec un classement à partir de la remise des nouvelles offres négociées.</p>
MODALITÉS D'EXÉCUTION FINANCIÈRE	
Forme et type de Prix (Articles 9.1 et 9.2 de l'accord-cadre)	<p>Les prix sont fermes, unitaires conformément au prix maximum et plafond du BPU formant l'annexe 1 de l'accord-cadre de référence. L'ensemble des prix unitaires des 12 appareils à remplacer, objet des travaux de la consultation forme le prix global et forfaitaire du marché. L'annexe 1a et 1b DPGF constitue le prix global et forfaitaire de l'ensemble des travaux des 12 appareils à remplacer, incluant, la préparation, l'installation, la mise à disposition des équipements de hauteur, le nettoyage et l'entretien du chantier, la signalisation, le traitement des déchets, le repliement.</p> <p>Pour les travaux ne figurant pas au BPU, le titulaire présentera un devis travaux proposé à la maîtrise d'œuvre et copie à l'acheteur pour étude et avant tout commencement et exécution des travaux. Après acceptation par le RPA (représentant du pouvoir adjudicateur), ces travaux seront actés par acte modificatif au marché.</p>
Travaux non prévus	
MODALITÉS DE PAIEMENT (Article 9.6 du CCAP de référence)	<p>La procédure est celle des acomptes (CCAG Travaux – article 13)</p> <p>Conformément à l'article 9.6 du CCAP les modalités de règlement et de périodicité des acomptes sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 20 % à la commande ; – un versement mensuel selon la situation d'avancement des travaux à hauteur de 50 % – 10 % à la réception des travaux – 10 % à la levée de réserves – 10 % à la réception du DOE <p>LA NOTIFICATION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT PAR SON ATTRI1 FORMANT L'ACTE D'ENGAGEMENT AU TITULAIRE VAUT COMMANDE</p>
SOUS TRAITANCE (article 15.1 de l'accord-cadre)	<p>Autorisée conformément à l'accord-cadre et soumise aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le RPA précise que les travaux principaux seront effectués par le titulaire et non pas par un sous-traitant. La sous-traitance totale est interdite. Le titulaire doit présenter son dossier de sous-traitance au RPA, avant d'obtenir l'acceptation et l'agrément des conditions</p>

	de paiement
RETENUE DE GARANTIE (Article 9.10 du CCAP de référence)	<p>Une retenue de garantie est appliquée à hauteur de 5 % maximum du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants et de 3 % pour les PME.</p> <p>Les modalités sont fixées dans l'accord-cadre de référence et conformément aux articles de la commande publique citées ci-dessus.</p> <p>Cette retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande fournie par le titulaire</p>
AVANCE (Articles 9.6.1 du CCAP de référence)	<p>Les conditions d'exécution (conformément à l'article R2191-3 du code de la commande publique) du marché permettent d'accorder une avance dont le taux est fixé à 5 % dans le CCAP de l'accord-cadre du marché référence (articles 9-6-1) et 30 % en cas de PME.</p> <p>Les conditions de remboursement et de paiement sont fixés dans l'accord-cadre de référence, selon les modalités de l'article R2191-11 et suivants du code de la commande publique.</p>
Caractéristiques particulières à prendre en compte pour les interventions sur le site. Risque Amiante	<p>Site occupé par les personnels gendarmerie.</p> <p>Les différents rapports de mission de repérage de décembre 2025 des matériaux et produits contenant de l'amiante (RAAT) avant travaux fournis dans le DCE précisent la présence d'amiante</p>
Autres rubriques :	Pour les autres rubriques non fixées dans cette lettre de consultation, toutes autres dispositions réfèrent aux articles de l'accord-cadre de référence.
MODALITÉS D'EXÉCUTION TECHNIQUES PARTICULIÈRES	
Réception Partielle par partie d'ouvrage (Art 10 du CCAP de l'accord-cadre de référence) et par dérogation à l'article 41 du CCAG T version 2021	Par dérogation à l'article de référence et pour des raisons de cohérence avec la réalisation des travaux et de leurs modalités techniques relatives à la prise d'effet de la maintenance obligatoire des ascenseurs, l'article 42 du CCAG T sera appliqué pour des réceptions par appareil mis en service et constaté par le procès verbal réglementaire EXE4. Les modalités de réception s'appliqueront conformément à l'article 42 du CCAG et par partie d'ouvrage.

Fait à Sathonay-Camp, le 09/04/22

Pour le Général de corps d'armée **Frédéric BOUDIER**
commandant la région de gendarmerie Auvergne – Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité sud-est
représentant du pouvoir adjudicateur et par délégation
Le général de division **Laurent PHELIP**
commandant de région en second

